



Direction  
Territoriale  
Rhône  
Saône



# CSA!

## Comité Social d'Administration Local

### 30 MARS 2023

**Administration :**

- C. Avezard**
- O. Norotte**
- B. Vidal**
- C. Wendling**

**CFDT :**

- C. Lamalle**
- C. Bovis**
- E. Vuillier**
- D. Clavier**
- Y. Charriere**
- M. Gomez**
- L. Magnin**

**Invités :**

- C. Huot-Marchand**
- J. Quittard**

**FO :**

- S. Collard**
- J-F. Roumegoux**
- P. Mottner**
- S. Baptiste**

**UNSA :**

- R. Blasinski**
- P. Mauger**

# Ordre du jour

1. Installation du CSAL et examen du règlement intérieur (**information**)
2. Approbation du compte rendu de la séance du CTUP du 21 novembre 2022 (**consultation**)
3. Evolution de l'organisation de l'encadrement des pôles maintenance de l'UTI CRR (**consultation**)
4. Modification des horaires de pause méridienne de l'équipe MSL du site de Dole (**consultation**)
5. Fermeture du poste fixe de Rupt sur Saône (**consultation**)
6. Evolution de l'organisation de l'encadrement des pôles maintenance de l'UTI PS (**information**)
7. Fermeture du centre d'exploitation d'Auxonne (**information**)
8. Point sur les effectifs 2023 (**information**)
9. Questions diverses

Suite à la déclaration préalable à l'ouverture de séance de la **CFDT** (jointe en fin de CR), la direction accepte de transformer le point 5 (fermeture de Rupt sur Saône) en point d'information et précise qu'après avoir interrogé la DRHM de VNF, les consultations peuvent se tenir en l'absence de règlement intérieur national ou local. Seul le règlement intérieur du CSAL ne pourra faire l'objet d'une consultation.

Le secrétariat de séance sera assuré par la **CFDT**.



## Installation du CSAL et examen du règlement intérieur :

La directrice présente la nouvelle composition du CSA Local.

La représentante de la DT est Cécile AVEZARD (Directrice Territoriale) et, en cas d'absence, mandat est donné à Olivier Norotte (Directeur Territorial Adjoint).

### Pour les représentants du personnel :

#### **Représentants titulaires**

Monsieur Maxime GOMEZ (CFDT)  
Madame Caroline BOVIS (CFDT)  
Monsieur Eric VUILLIER (CFDT)  
Madame Corinne LAMALLE (CFDT)  
Monsieur Patrice MOTTNER (FO)  
Monsieur Sébastien COLLARD (FO)  
Monsieur Renaud BLASINSKI (UNSA)

#### **Représentants suppléants**

Monsieur Dominique CLAVIER (CFDT)  
Monsieur Vincent ZURBACH (CFDT)  
Monsieur Laurent MAGNIN (CFDT)  
Monsieur Yann CHARRIERE (CFDT)  
Monsieur Samuel BAPTISTE (FO)  
Monsieur Jean-François ROUMEGOUX (FO)  
Monsieur Philippe MAUGER (UNSA)

L'examen du Règlement Intérieur se fera au prochain CSA Local.

La CFDT fait remarquer qu'en l'absence de possibilité de réunir la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail Locale avec un règlement intérieur validé, il y a désormais une vacance au poste de secrétaire de la CSSCTL.



## Approbation du compte-rendu du CTUP du 21 novembre 2022 :

La **CFDT** indique qu'elle ne se prononcera pas sur ce compte rendu qui concerne l'ancienne instance où était présente une organisation syndicale qui ne l'est plus aujourd'hui.

L'ensemble des organisations syndicales s'abstiennent sur le vote.

La **CFDT** pense qu'il est dommage que l'Assistante Sociale ne soit plus présente pour traiter les sujets importants et notamment les sujets RH.

La Direction est d'accord sur ce point et propose de l'inviter dès la prochaine instance et surtout à la CSSCTL.



## Évolution de l'organisation de l'encadrement des pôles maintenance de l'UTI CRR :

Présentation faite par Christophe HUOT-MARCHAND.

Ce point a déjà été présenté pour information lors du CTUP de novembre 2022.

Suite à un départ en retraite, les deux filières de maintenance (exploitation/maintenance et MSO) sont regroupées, pour identifier une responsabilité unique à l'axe de la maintenance/exploitation.

Jean Guillemot prend la responsabilité de ce nouveau pôle.

Le pôle MSO devient une unité de ce pôle, sous la responsabilité d'Olivier Barthe, ingénieur OPA.

Un poste de Technicien Chef de centre à Dole est ouvert.

Au prochain départ dans l'ex pôle MSO, un poste sera ouvert pour le remplacement d'Olivier Barthe par un technicien mainteneur avec des compétences en informatique industrielle et automatisme.

L'UNSA interroge sur le positionnement hiérarchique de l'ancien adjoint du pôle MSO.

La direction répond que son positionnement reste le même en tant qu'adjoint d'unité MSO.

La **CFDT** fait remarquer que Jean GUILLEMOT est responsable du pôle Maintenance/Exploitation. En effet, le terme « Exploitation » n'apparaît ni sur sa fiche de poste ni sur l'organigramme.

Après discussion, la Direction est d'accord pour faire les modifications.

vote sur cette évolution de l'organisation :

**POUR** à l'unanimité.



## Modification des horaires de pause méridienne de l'équipe MSL du site de Dole :

Le sujet a déjà été présenté au CTUP de novembre 2022 par Christophe HUOT-MARCHAND

A l'époque 4 des équipes du CRR n'étaient pas favorables à ce changement. Pour rappel, tous les agents d'une même équipe doivent être d'accord pour que cette modification puisse se faire.

Aujourd'hui, 2 des équipes ont changé d'avis : les agents de la MSL de Dole et les agents en poste à l'écluse 75.

Les nouveaux horaires proposés seront donc 7h30-12h00 et 13h00-16h30.

vote sur cette modification : **POUR** à l'unanimité.



## Fermeture du poste fixe de Rupt sur Saône :

Présentation faite par Jérôme QUITTARD.

Ce point est présenté pour information conformément à demande de la **CFDT** avant l'ouverture de séance.

La **CFDT** souhaite une analyse d'impacts RH par rapport à cette fermeture ainsi que les nouvelles fiches de poste des deux agents concernés. Elle s'interroge sur certains points et notamment sur le fait que les deux agents qui sont en situation de retraits et que normalement l'ICT n'est pas attribuée pour les agents dans cette situation. Elle souhaite donc que l'analyse d'impact financier soit présentée afin de pouvoir envisager une autre solution s'ils ne sont pas éligibles à l'ICT ou au nouveau dispositif qui le remplacera.

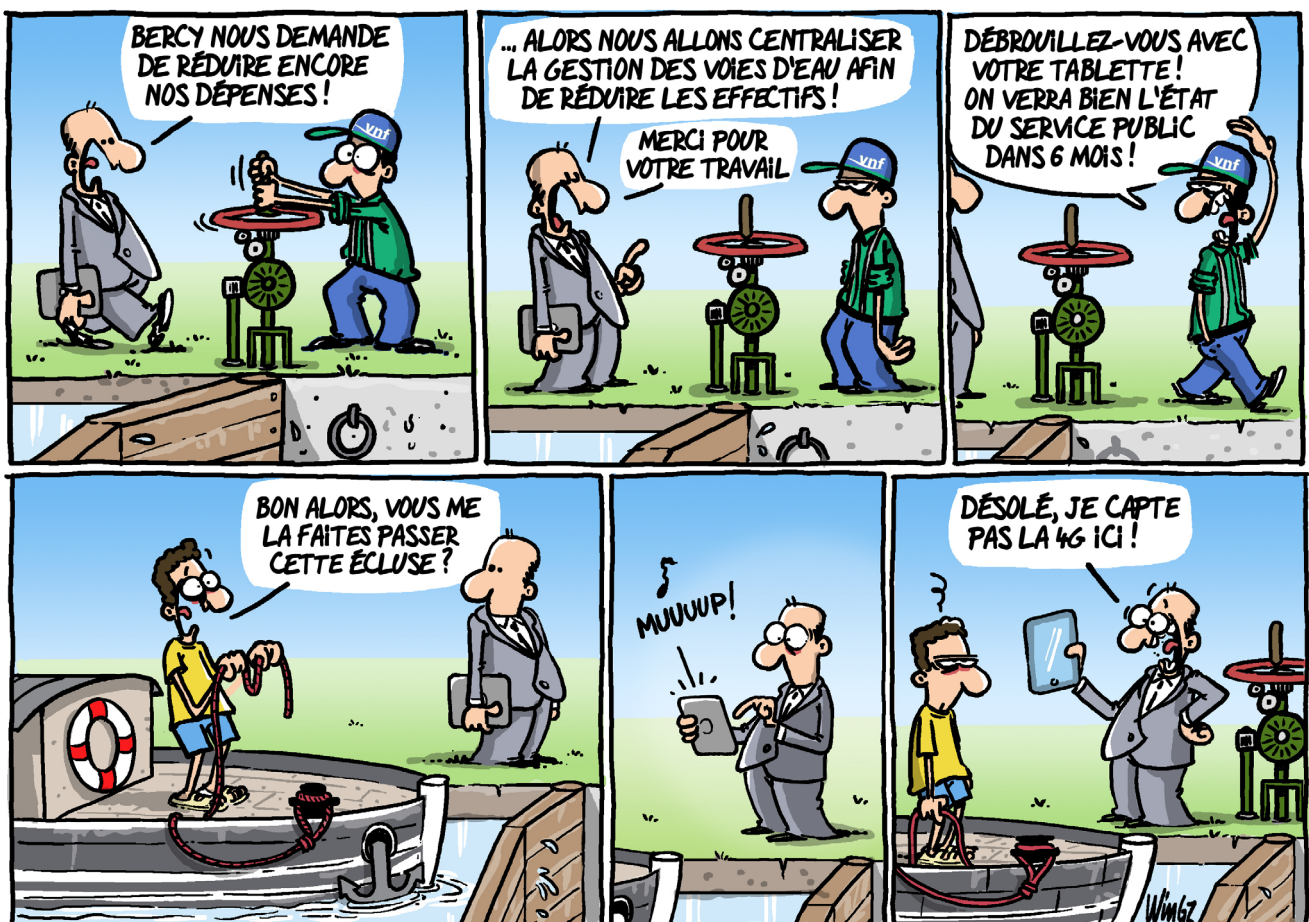
Un rappel est fait de la situation des agents concernés. Le premier souhaite terminer l'année 2023 au sein de l'équipe MSL de Port sur Saône. Le second agent veut prolonger son activité le plus possible.

La Direction va s'assurer qu'il n'y aura aucune perte de rémunération pour ces agents.

Les documents demandés (fiches de poste et analyse d'impact RH) seront présentés pour le prochain examen en CSAL.

La **CFDT** indique que, par exemple, s'ils ne sont pas éligibles à l'ICT, la solution pourrait être d'attendre que les deux agents partent en retraite pour acter la fermeture de ce poste de Rupt. Cela éviterait bien des complications par rapport au cadre juridique.

La Direction indique pouvoir examiner, si c'était le cas, toutes les solutions à condition que la situation ne se prolonge pas sur une durée trop longue. Il ne s'agirait toutefois que d'un cadre administratif car sur le terrain la mission de poste fixe n'existe plus.





## Évolution de l'organisation de l'encadrement des pôles maintenance de l'UTI PS :

Présentation par Jérôme QUITTARD.

Le départ en retraite de Bernard VANDAELE est prévu officiellement le 1er janvier 2024 et physiquement fin juin/début juillet 2023.

Il est prévu :

- la fusion des deux filières maintenance MSO et MSL/Exploitation afin d'identifier une responsabilité unique de la maintenance à l'échelle de l'UTI. Julien Vieillard prend la responsabilité de ce nouveau pôle maintenance. Il sera l'interlocuteur privilégié de DGD dans la définition et la déclinaison de l'ensemble des thématiques relatives à la maintenance pour l'UTI et prend le volet « stratégie de la maintenance », à savoir le pilotage de la modernisation sur la Petite Saône, de la GMAO, du suivi BDO et des VTO...
- La création d'un poste de chef de centre à Port sur Saône, à l'identique du poste de chef de centre de Gray. Une publication anticipée d'un poste de catégorie B est en cours. La prise de poste est prévue au 1er septembre 2023.
- Le pôle MSO actuel devient une entité du pôle maintenance, sous la responsabilité de Sébastien Camuset, OPA T3, actuellement adjoint de Bernard Vandaele. Il assurera le mangement des deux équipes MSO de Port sur Saône et Gray, avec l'appui des 2 chefs d'équipes, ainsi que le pilotage direct du volet informatique industrielle et automatisme
- Dans le cadre des mouvements de personnels et des redéploiements de postes en interne à l'UTI, un recrutement en CDI public est en cours sur un poste de technicien mainteneur ayant des compétences en informatique industrielle et automatisme. Sébastien Camuset continuera d'assurer en direct le pilotage de ce volet très technique.

Cela entraînera la modification des fiches de poste de Julien VIEILLARD et Sébastien CAMUSET.

Pour la **CFDT**, les agents concernés attendent maintenant leur fiche de poste dont ils ne disposent pas à ce jour même en version projet.

Le chef d'UTI informe que la rédaction de ces dernières est en cours.

La Direction présentera les fiches de poste lors d'un prochain CSAL pour une mise en place de cette organisation au 1er septembre 2023.



## Fermeture du centre d'exploitation d'Auxonne :

Présentation par Jérôme QUITTARD.

Cette décision a été annoncée le 21 juin 2022 par la Direction.

La Direction indique avoir décidé de prendre le temps dans la fermeture de ce centre afin de le faire correctement.

Les nouvelles fiches de poste des 5 agents concernés leur ont été proposées.

Des lettres de mission sur leur nouveaux postes leur ont été établies.

Il s'agit donc pour l'instant d'une période transitoire où ils peuvent ainsi travailler sur leurs nouveaux postes.

La Direction souhaiterait pouvoir présenter cette fermeture de centre pour décision au prochain CSA Local du 27 avril. Il y aura également un retour d'expérience sur les différentes prises de poste anticipées et d'éventuels ajustement des fiches de poste si nécessaire.

Il n'y aura pas de valorisation du site, il servira de point d'appui pour le stockage des matériels et d'engins. La salle de pause sera maintenue pour les différents chantiers.

Les agents concernés seront éligibles à la prime de restructuration de service lorsque cette fermeture sera actée.

L'UNSA dénonce le manque d'anticipation de cette expérimentation qui a posé des difficultés en matière informatique.

La Direction reconnaît que l'aspect matériel n'a peut-être pas forcément été pleinement anticipé. La **CFDT** tient à relativiser et à souligner le fait que cette fermeture de centre a été, dans l'ensemble, humainement bien faite malgré ces quelques soucis au niveau matériel. Après la période très difficile traversée, c'était important.

La **CFDT** remarque que sur 2 fiches de poste les PTETE ne sont pas mentionnées et sur deux autres fiches de poste, il manque le nom du titulaire. Concernant la PTETE, en cas de réorganisation, elle est maintenue pour l'agent.

Il faudra également prévoir une étude d'impact RH par rapport à la rémunération. Par exemple, certains qui devraient monter des astreintes n'en monteront pas forcément au départ ou par la suite.

La **CFDT** questionne sur l'encadrement laissé vacant en MSL.

Après discussion, une décision d'intérim sera examinée.

La Direction souhaiterait une mise en place pour le 1er mai, ce qui aura laissé 3 à 4 mois d'expérimentation sous réserve du retour d'expérience.



### Point sur les effectifs 2023 :

Présentation par Bruno VIDAL.

La cible pour 2022 était de 321,4 ETP et en fin d'année 2022, nous étions à 322,14 ETP.

La cible pour 2023 est de 324,61 ETP soit une augmentation de 3,13 ETP lié au transfert à la DTRS des 5 ETP de la DIMOA.

Au total, cela correspond à une diminution de - 1,87 ETP.

Pour les ETPT, nous sommes en augmentation car le plafond d'emploi a évolué. Ce chiffre est de 339,30 ETPT dont 14,50 ETPT de saisonniers.

La Direction salue le travail qui a été fait afin de recréer une petite unité d'ingénierie à l'occasion de la fermeture de l'UO de Lyon afin de retrouver une proximité pour agir.

Par famille d'emploi, les filières métier du siège de VNF a déjà défini les cibles à l'horizon 2025. L'objectif 2023 est de continuer la réorganisation de la maintenance et de centraliser les missions au niveau du CSP.

La **CFDT** alerte sur le fait que ce sont toujours les mêmes personnes qui subissent les modifications d'organisation, il faut prévoir et anticiper y compris en dimensionnement du CSP. Il faut toujours un lien entre CSP et UTI et avoir également une réflexion sur les missions transversales par rapport aux postes qui ne sont pas remplacés.



La **CFDT** demande le nombre de CDD de transition sur les CDD de plus de 12 mois au sein de la DTRS car il est difficile de savoir les identifier étant donné qu'il n'y en a pas que sur les écluses grand gabarit. La **CFDT** indique que des discussions vont avoir lieu au niveau central car sur le long terme à certains endroits, ce seront les CDD de transition qui vont encadrer les agents ! Avec cette accumulation d'emplois précaires, nous aurons une perte de savoir.

Aujourd'hui, sur certains postes, on peut recruter des emplois pérennes. La **CFDT** rappelle sa demande de publication des postes d'Ormes afin de pouvoir ces postes par emploi des pérennes car les CDD de transition ne seront pas renouvelés au bout de 5 ans avec un PCC prévu pour 2028...

Sur Dracé, la difficulté va être différente avec, sur le long terme, 3 CDD de transition sur le site pour un seul agent titulaire.

La Direction annonce la mise en place d'un concours de personnel d'exploitation en 2023 à Saint-Gilles pour 3 ARL (1 SFL et 2 CRS).

La **CFDT** salut la délocalisation de ce concours à Saint-Gilles étant donné que les postes à pouvoir sont majoritairement là-bas.

FO interroge sur l'absence d'attractivité des postes de saisonnier qui ne recueillent pas de candidature à l'heure actuelle. Elle s'interroge aussi sur le niveau de responsabilité que l'on pourrait faire peser sur eux avec un report du poids de la formation de leurs nouveaux collègues et leurs incertitudes liées à leur avenir. La majorité de ces CDD souhaitent rester.

Une discussion sur les difficultés de recrutement et l'attractivité de l'établissement s'engage.



### Questions diverses :

Pour information, la Direction annonce la volonté de la DRHM qui demande aux DT d'être plus attentives au respect de la masse salariale avec les macro-grades A, B et C. Il faut regarder comment sont pyramidés les postes.

La **CFDT** fait remarquer que ce qui a été constaté au moment du retour sur les dialogues de gestion ces dernières années c'est que la catégorie A augmente, la catégorie B commence à être impactée en terme de réduction d'effectif et ces dix dernières années, c'est la catégorie C qui a été énormément impactée par les suppressions de poste. Cette contrainte sur la masse salariale bride les négociations nationales.

Mais pour la **CFDT**, il faut également tenir compte des missions qui se sont complexifiées avec de moins en moins de missions d'exécutant.

Les prochaines dates de CSA sont les 27 avril et 30 mai.

La **CFDT** questionne sur les maisons éclusières incluant des logements de service, il y a une nouvelle politique qui privilégie les travaux sur les COP A et les NAS et quasiment plus sur les COP 15 et COT (mise aux normes et obligations uniquement). Il y aura une baisse de qualité sur ce parc de logements et de ce fait, il sera difficile de les maintenir en logements. Il faut se poser la question sur le devenir de ces derniers et des agents les occupant. Second point, le calcul de la valeur locative serait revu en très forte hausse. Qu'en est-il ?

La Direction fera un retour quand elle aura plus d'informations sur ces questions. La commission logement est maintenue et pourra être l'occasion d'aborder ce sujet.

*VOS ÉLUS CFDT*

## Déclaration préalable CSA Local du 30 mars 2023

Mesdames et messieurs

Il n'est pas habituel pour la CFDT-VNF DTRS de faire de déclaration préalable mais certains sujets ne peuvent rester sans être dénoncés et nous souhaitons en ce début de mandature rappeler un certain nombre de fondamentaux.

Tout d'abord, nous vous demandons de requalifier le point 5 de l'ordre du jour en point d'information car il ne peut être imaginable de nous consulter sur la fermeture du PSC de Rupt alors qu'il ne nous a été communiqué aucune analyse de l'impact RH et fiche de poste pour les agents concernés. Lors de l'évocation de ce sujet au dernier CTUP 2022, nous vous avons pourtant alerté sur certaines de nos inquiétudes concernant le maintien de rémunération des agents concernés proche de la retraite.

Nous vous demandons donc de reporter cette consultation au prochain CSAL ce qui vous permettra donc de nous faire parvenir au préalable ces éléments nécessaires afin de pouvoir rendre un avis éclairé.

Dans le cas contraire nous ne siégerons pas.

Ensuite, nous vous rappelons que le règlement intérieur ne pouvant être validé ce jour où il fait l'objet en parallèle d'une consultation en CSA Central, se pose la question de la validité des autres consultations.

Dans la mesure où vous êtes en capacité de nous garantir leur légitimité, nous ne nous opposerons pas à ces consultations qui sont dans l'intérêt des agents concernés.

Nous vous remercions de votre attention et des réponses que vous voudrez bien nous apporter.

Les élus CFDT-VNF DTRS